

Section de Nevers-Moulins

atc.nevers-

moulins@wanadoo.fr

Inscriptions souhaitées avant le 31 août 2024

Le Carnaval Vénitien de Remiremont est une célébration captivante qui transporte les participants et les spectateurs dans un univers envoûtant inspiré de la magnificence de Venise. Chaque année, cette fête éblouissante prend vie dans les rues pittoresques de Remiremont, offrant un spectacle éclatant où la tradition rencontre la créativité contemporaine.

Les masques élaborés et les costumes somptueux évoquent l'essence même du carnaval vénitien, transportant les visiteurs dans un voyage au cœur de la Renaissance. Les ruelles se transforment en scènes de théâtre, où l'art, la musique et la danse se mêlent dans une symphonie de couleurs et de mouvements.



JOUR 1 : jeudi 20 mars 2025 – NEVERS – MULHOUSE – VAL D'AJOL

Rendez-vous au parking Port de Médine – Quai de Médine (près de l'Hotel Mercure) à 6h00. Départ en bus en direction du Val d'Ajol.

Déjeuner au restaurant à Mulhouse.

L'après-midi, visite guidée de la Cité du Train. Après la visite, continuation en direction du Val d'Ajol.

Accueil et installation dans vos chambres à « La Résidence *** » du Val d'Ajol.

Dîner et nuit à l'Hôtel.

JOUR 2 : vendredi 21 mars 2025 – VAL D'AJOL – FORT DE PARMONT

Petit déjeuner à votre hôtel puis départ à pied (750m) pour le « Fumoir Vosgien.

Vous découvrirez les coulisses de la production et observerez les bouchers mettre en œuvre leur savoir-faire. Vous pourrez déguster l'andouille du Val d'Ajol, la noix de jambon fumée, le gandoyau...

Déjeuner au restaurant « Le Wagon » à Plombières-les-Bains.

Après le déjeuner, visite guidée du Fort de Parmont. Ce fort édifié sur la colline de Parmont, d'où vous pourrez profiter de la vue exceptionnelle sur la vallée de la Moselle et sur Remiremont, fait partie du rideau défensif de Haute-Moselle. Il a été érigé par le Général Séré de Rivières après la guerre de 1870. A l'abandon depuis 1960, il est en cours de restauration.

Retour à votre hôtel. Dîner.

Après le dîner, départ pour Remiremont pour assister à **la majestueuse procession à la lueur des lanternes** qui illumine les places et rues de la ville. Vous assisterez à la présentation théâtrale par les Casanova face à l'église abbatiale. Ils entraînent les costumés dans leur sillage vers la place de la mairie. Dans une ambiance feutrée, tout ce monde vénitien se présente à vous sur les estrades.

Retour et nuit à l'hôtel

JOUR 3 : samedi 22 mars 2025 – VAL D'AJOL – REMIREMONT – VAL D'AJOL

Petit déjeuner à votre hôtel puis départ pour Remiremont.

Déjeuner au restaurant « Chez Papille et Mamille » à Remiremont.

Après le déjeuner, temps libre pour profiter du carnaval. Le Carnaval Vénitien de Remiremont est une célébration colorée et festive qui réunit chaque année des passionnés de costumes traditionnels vénitiens. Au cœur des Vosges, cette manifestation offre un spectacle haut en couleurs avec ses défilés masqués, ses costumes somptueux et ses masques élaborés. Les rues de Remiremont se transforment en un véritable théâtre où se mêlent musique, danse et joie de vivre.

Dîner au restaurant « La Coupole »

Retour tardif à votre hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 4 : dimanche 23 mars 2025 – VAL D'AJOL – BESANCON - NEVERS

Petit déjeuner à votre hôtel puis départ à destination de Besançon.

Déjeuner au restaurant.

Après le déjeuner, visite du musée du Temps. Ce Musée, situé dans un ancien couvent, offre une exploration fascinante de l'histoire de la mesure du temps. Ses collections comprennent des horloges extraordinaires, des instruments de mesure et des artefacts horlogers rares. Après la visite, départ à destination de Nevers. Arrivée dans la soirée.

Tarif par personne – Base chambre double à partager

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Base 25 participants | 895€ / personne |
| Base 30 participants | 850€ / personne |
| Supplément chambre individuelle | 100 € |

Ces prix sont calculés à la date du 01/05/2024. Conformément aux articles L211-12, R211-8 et R211-9 du Code du Tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances, taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ pour des séjours de plus de 6 jours ou au plus tard 7 jours avant le départ pour des séjours de 2 à 6 jours. Ces prix sont calculés sur un nombre minimum de participants. Si celui-ci n'est pas atteint, ATC Routes du monde proposera au voyageur un avenant au contrat précisant le nouveau prix par personne.

CE PRIX COMPREND :

| | |
|--|--|
| L'acheminement de Nevers au Val D'Ajol (aller/retour) en autocar | Les prestations prévues au programme |
| L'hébergement en hôtel 3 *** | Les visites mentionnées au programme |
| La pension complète du déjeuner du jour 1 au déjeuner du jour 4 | L'assurance assistance-rapatriement avec garanties covid |
| Les boissons aux déjeuners | Un accompagnateur ATC au départ de Nevers |
| | Les pourboires aux guides et chauffeur |

CE PRIX NE COMPREND PAS :

| | |
|--|--|
| Le dîner du jour 4 | l'inscription au voyage (3% par personne du prix total du voyage) |
| Le supplément chambre individuelle : 100€00 | Les boissons aux dîners |
| Les dépenses à caractère personnel | L'adhésion annuelle (35€ pour les cheminots, 39€ pour les autres catégories d'adhérents) |
| Les frais de dossiers pour les non cheminots (5€) | Les visites non prévues au programme |
| L'assurance avec extension COVID couvrant l'annulation, les bagages, l'interruption de séjour, à souscrire lors de | |

INFORMATIONS PRATIQUES :

Assurances :

ATC Routes du Monde recommande de souscrire l'assurance optionnelle avec garanties Covid couvrant l'annulation, l'interruption de séjour, les bagages, au moment de l'inscription. Le partenaire d'ATC Routes du Monde est AREAS Dommages. Les conditions d'assurance sont remises au voyageur sur sa demande.

Hébergement :

Les participants souhaitant s'inscrire en chambre double à partager devront acquitter le supplément chambre individuelle dans le cas où ne se présenterait aucune autre personne pour partager la même chambre (se reporter à nos conditions particulières de

ventes rubrique « Prix forfaitaire - chambre à partager »).

Nombre de participants :

Vous serez rattaché à un groupe de 35 voyageurs approximativement, sous réserve de réunir le nombre minimum de participants requis pour ce voyage soit 25 personnes.

Personne à mobilité réduite :

Nous ne pouvons pas garantir les conditions adéquates en matière d'accessibilité (transports, visites, hébergements etc...). De façon générale, ce voyage n'est donc pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

REGLEMENT :

Acompte à l'inscription : 30% du montant total du voyage par personne.

Possibilité de paiement en 3 fois par carte bancaire ou chèque.

Solde : 2 mois avant le départ, sans rappel de notre part.

Conditions particulières de ventes :

Nos conditions particulières sont annexées au programme, accompagnées également du formulaire d'information standard sur les droits du voyageur à forfait.

La retenue sera de :

30 € jusqu'à 90 jours avant le départ

- 15 % de 89 à 60 jours du départ

- 30% de 59 à 45 jours du départ

- 50% de 44 à 30 jours du départ

- 75% de 29 jours à 08 jours du départ

-100% à moins de 07 jours du départ

Renseignements et inscriptions :

ATC Routes du Monde - BP 04
58022 Nevers cedex

A nos Permanences :

Vauzelles - Hôtel du Nivernais –
14, rue Benoît Frachon,

Le jeudi de 14 h à 17h00 – 07 66 66 60 85

La Charité Gare SNCF

Sur demande par téléphone au 07 66 66 60 85

Internet : [https://www.atc-](https://www.atc-routesdumonde.com/relais/atc-nevers/)

[routesdumonde.com/relais/atc-nevers/](https://www.atc-routesdumonde.com/relais/atc-nevers/)

Courriel : atc.nevers-moulins@wanadoo.fr

ATC (Association Touristique des Cheminots) ROUTES DU MONDE

9 rue du Château Landon, 75010, Paris Tél : 01 55 26 93 70 – Télécopie 01 58 20 51 24 – courriel : boutique-atc@atc-routesdumonde.com

Association immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le n° IM 075110072 par ATOUT France (Ministère du Tourisme) et comme Association Nationale d'Education Populaire, sous le n° 1959-5, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. SIREN : 775 678 352 – SIRET : 775 678 352 01191 - APE siège : 5510 Z - N° TVA : FR 24775 678 352